

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*Il a soixante francs d'argent.
Trois mesures de Bled.
Une place pour déposer la Balance de la chambre d'École.
Environ deux chard de Bois.
Demi chard de Braie,
Et quatre Livres de Beurre et quatre de fromages, un pot de Vin.*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

à Saubraz

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

une Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Gimel Agence des Saubraz

d. District

D'Aubonne

e. Canton

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Le village rassemble à St. Maisons
Dix Maisons foraines à 1/2 de Lieux de distance*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*Le Village
La Scie
Le Moulin
Sur les Ralles
Chez Rochats
au vivis
à la Vignettay
Es Vedure*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*au Village 5?
Des Maisons foraines 8*

280 139.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Gimel à 15 Minutes
Stoyens à 20 minutes
Essertins à 50
Monttheroud à 45
Diérol à 40

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

à Lire, à Lire, à Lire
à Chiffre à Memoriser le Catechisme
quelques Pseaumes des Cantiques
un Recueil de passages, et la Musique Sacrée
En hyvers 3 heures
En été 2 heures
Le vieux et le nouveau Testament
le Catechisme relié de Distinction
Les pseaumes, et recueil de passages
Trois heures par jour en hyvers
deux heures en été
Distribués en 4 Classes

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Après l'ordonnance le Ministre en nomme deux
Cy devant Dailly d'Rubornes en Elisoit un d'au
de l'Abbaye en la Vallée du Lac de Joux
Jean Jacques Gola

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, soit garçons ou filles.

b. En été, soit garçons ou filles.

42 Ans
Trois
Il y a 21 Ans
Chez son Père Menuisier au dit Saubraz
De 5 Dimanches un livre avant les services Divins
et Conduire le Champs des pseaumes
et Chaque Dimanche soir une priere a Saubraz
60.
28 Garçons et 37 filles
20 tant Garçons que filles

IV

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Il n'y en a point
on ne paye rien pour y être admis
une Maison de Commune
tres Mauvais
Il y a une Chambre d'ecole dans le bâtiment
on habite le Regent trop petite et mal éclairée
La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

60 an Argent
24 quarterons bled Messel
L'affouage Complet

La Commune perçoit pour former cette pension par chaque enfant âgé de 7 ans trois quarterons de bled & 3 batz d'argent, et les particuliers qui n'ont point d'enfant à cet âge payent deux quarterons 1 batz d'argent.

Si la perception cy dessus ne suffit pas, la Commune fait le plus, Et s'il y a de plus, la Commune reçoit

Cy devant il y avoit deux écoles par jour dans toute la paroisse en hyver et en été, mais la négligence des parens à envoyer leurs enfans aux écoles, & l'occupation de leurs enfans aux travaux de la campagne dans les paroisses qui n'ont qu'une seule école par jour de 11 heures jusqu'à 2 heures Depuis laques à la paroisse sont fréquentés le Lasteur en fit la proposition aux Communes qui acceptèrent ces propositions en Règlement et y a six ans. Mais ce Changement n'a pas produit l'effet désiré.

Ainsi fait à Saubraz ce 7. Mars 1799

Jacques Solar Regent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? — une à Esbertines — 102 rue à Bugnauze

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? — Flammeuse

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? — Commune d'Esbertines

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? — Paroisse de Grand Agence d'Esbertines

d. District d'Etubonne

e. Canton de Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. — 23 Maisons au village — 14 à Bugnauze — 12 foraines — 8 à Chatel

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
La plus éloignée, a 17 minutes
Esbertines - 20 Foraines a 20 minutes
Chis les Moutets - la plus éloignée -
Esbertines - Bugnauze Flammeuse
Esbertines - Brocherens: Chatel a 15 minutes
En Pontet: Les Dudes - Rossillon
Ala Brivanche Le Bon Creux du val
Le moulin Es Baisses Flammeuse Flammeuse
En Senaise Lasabottier Chatanain
Beau Regard
Le Crosset

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? — 48 enfans a Esbertines — 23 enfans a Bugnauze

282 110